

Règlement du Tennis Club Nyon

16.04.2021

Version 1

Table des matières

| | |
|-------------------------------------------------|----------|
| 1. COURTS | 3 |
| 1.1 HEURES D'OUVERTURES | 3 |
| 1.2 COURTS EXTÉRIEURS | 3 |
| 1.3 COURTS INTÉRIEURS | 3 |
| 1.4 ÉCLAIRAGE | 3 |
| 1.5 COURTS BLOQUÉS PAR LE CLUB | 3 |
| 2. SAISONS | 3 |
| 2.1 SAISON D'ÉTÉ | 3 |
| 2.2 SAISON D'HIVER | 3 |
| 3. STATUT DE MEMBRE | 4 |
| 3.1 COTISATION | 4 |
| 3.2 CARTE DE MEMBRE | 4 |
| 3.3 POSSIBILITÉS DE JEU | 4 |
| 4. RÉSERVATIONS DES COURTS | 4 |
| 4.1 NOMS CORRESPONDANTS | 4 |
| 4.2 BALAYAGE DES COURTS | 5 |
| 4.3 SAISON D'ÉTÉ | 5 |
| 4.3.1 RÉSERVATION PAR DES MEMBRES | 5 |
| 4.3.2 INVITÉS | 5 |
| 4.3.3 LOCATION À L'HEURE NON MEMBRES | 5 |
| 4.4 SAISON D'HIVER | 5 |
| 4.4.1 LOCATION D'UNE HEURE FIXE LA SEMAINE | 5 |
| 4.4.2 ABONNEMENT WEEK-END | 6 |
| 4.4.3 INVITÉS | 6 |
| 4.4.4 LOCATION À L'HEURE MEMBRES ET NON MEMBRES | 6 |
| 5. ECOLE DE TENNIS | 6 |

| | |
|----------------------------------------------|----------|
| 6. STAGES | 6 |
| 6.1 JUNIORS | 6 |
| 6.2 ADULTES | 7 |
| 7. COURS PRIVÉS | 7 |
| 7.1 ENTRAÎNEURS AGRÉÉS | 7 |
| 7.2 UTILISATION DES COURTS | 7 |
| 7.3 TARIFS | 7 |
| 8. COMMUNICATION | 7 |
| 8.1 SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX | 7 |
| 8.2 EMAIL | 8 |
| 8.3 BROCHURES, FLYERS, AFFICHES | 8 |
| 9. DIVERS | 8 |
| 9.1 TENUE VESTIMENTAIRE ET CHAUSSURES | 8 |
| 9.2 VESTIAIRES ET CASIERS | 8 |
| 9.3 SALLE DE FITNESS | 8 |
| 9.4 PROPRETÉ | 8 |
| 9.5 PARKING | 8 |
| 9.6 INTERDICTIONS | 8 |
| 9.7 OBJETS OUBLIÉS | 9 |
| 10. APPLICATION DU RÈGLEMENT | 9 |
| 10.1 CONTRÔLES | 9 |
| 10.2 SANCTIONS | 9 |
| 10.3 CAS NON PRÉVUS | 9 |
| 11. MODIFICATION DU RÈGLEMENT | 9 |

En vertu de l'art. 8.1 let. c de ses statuts, le comité adopte le règlement du Tennis Club Nyon (ci-après TCN).

1. Courts

1.1 Heures d'ouvertures

De lundi à samedi, tous les courts et le mur sont ouverts de 7h15 à 23h. Le dimanche les courts 1, 2, 3, 4 sont ouverts dès 8h15.

1.2 Courts extérieurs

Le TCN dispose de 9 courts en terre battue (court central, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8), 4 courts en « somclay » (terrains tout temps TTT 9, 10, 11, 12) et un court en dur (13).

Les TTT et le court en dur (13) sont praticables toute l'année, si les conditions le permettent.

1.3 Courts intérieurs

Le TCN dispose d'une halle avec 3 courts en moquette (14, 15, 16), praticables toute l'année.

Durant la saison d'hiver, une bulle couvre les courts en terre battue 5, 6, 7, 8.

1.4 Éclairage

Les courts 5 à 8 sont éclairés jusqu'à 22h. Ceux de la halle sont éclairés jusqu'à 23h.

1.5 Courts bloqués par le club

Le TCN se réserve le droit de bloquer des courts pour des manifestations particulières (tournois, interclubs, stages, événement etc.). L'utilisation des courts peut être temporairement restreinte en cas d'entretien ou de courts impraticables.

2. Saisons

2.1 Saison d'été

La saison d'été s'étend du 15 avril au 14 octobre.

2.2 Saison d'hiver

La saison d'hiver s'étend du 15 octobre au 14 avril.

3. Statut de membre

3.1 Cotisation

La facture de cotisation de membre est envoyée par email et doit être impérativement payée avec le QR-Code y figurant.

Une participation de CHF 100.- par adulte est facturée avec la cotisation. Chaque adulte reçoit 10 bons repas d'une valeur de CHF 10.- chacun, valables au restaurant du TCN jusqu'au 15 avril de l'année suivante.

Les personnes ne s'étant pas acquittées du montant de leur cotisation après le 2^{ème} rappel verront leur statut de membre annulé. Lors d'une éventuelle réinscription, la finance d'entrée sera due.

Toute personne ne souhaitant plus être membre du TCN doit s'annoncer par email au secrétariat, info@tennisclubnyon.ch. Dans le cas contraire, une facture sera envoyée.

3.2 Carte de membre

Tout nouveau membre s'adresse au secrétariat pour retirer sa carte. L'identifiant et le mot de passe sont envoyés par email dès l'inscription.

Il est impératif de configurer son profil via le site de réservation du club Plugin, sur www.tennisclubnyon.ch, onglet réservation, et d'ajouter une photo portrait. La carte doit ensuite être validée sur le profil à la borne de réservation du club en la passant la première fois.

La carte de membre permet de réserver et de confirmer les réservations à la borne prévue à cet effet.

3.3 Possibilités de jeu

Tout membre peut jouer sur tous les courts du TCN durant la saison d'été et tant que les courts extérieurs sont praticables durant la saison d'hiver. Les TTT et le court en dur (13) peuvent être réservés toute l'année si les conditions météorologiques le permettent.

Pour la saison d'hiver, les membres peuvent souscrire à un abonnement week-end chargé sur la carte de membre ou réserver une ou plusieurs heures fixes durant la semaine pour toute la saison. Des locations à l'heure en semaine et le week-end sont aussi possibles. Les tarifs sont disponibles sur le site internet du TCN.

4. Réservations des courts

4.1 Noms correspondants

Les noms des membres inscrits sur la réservation doivent correspondre aux personnes présentes physiquement sur le court.

Les partenaires du TCN ainsi que les entreprises ayant des « cartes entreprises » (selon tarifs été) bénéficient de cartes non-nominatives et peuvent inviter la personne de leur choix, membre ou non-membre.

Il est strictement interdit de jouer sur les courts du TCN sans réservation préalable.

4.2 Balayage des courts

Cinq minutes avant la fin de chaque partie sur les courts en terre battue et les TTT, les joueuses et joueurs doivent balayer le court et les lignes.

4.3 Saison d'été

4.3.1 Réservation par des membres

Les courts peuvent être réservés par 2 (1h) ou 4 membres (1h30).

Une semaine à l'avance, deux fois au maximum, il est possible de pré-réserver sur les courts 3, 4, 5, 6, 7, 12 et 13. Les pré-réservations se font via Plugin, sur www.tennisclubnyon.ch, onglet réservation. Le jour même, tous les courts peuvent être réservés, dans la mesure des disponibilités.

Les autres courts, y compris dans la halle, se réservent le jour même.

Toute réservation doit être confirmée à la borne du club avant d'aller sur le court, en passant sa carte de membre sur le lecteur. Si la réservation n'est pas confirmée 5 min après le début de l'heure, celle-ci est annulée.

En cas d'empêchement, la pré-réservation doit être annulée afin de libérer le court.

4.3.2 Invités

Tout membre peut faire une réservation avec une personne invitée en sélectionnant « invité » comme partenaire au moment de réserver le court. Le paiement de CHF 20.- se fait en ligne par carte de crédit ou TWINT ou au secrétariat avec l'ajout d'un invité sur la carte de membre. Plusieurs heures peuvent être chargées.

4.3.3 Location à l'heure non membres

Les locations à l'heure par des non membres se font uniquement sur les courts de pré-réservations (3, 4, 5, 6, 7, 12 et 13) au maximum une semaine à l'avance, une fois seulement. Le paiement de CHF 40.- se fait en ligne uniquement, par carte de crédit ou TWINT.

4.4 Saison d'hiver

4.4.1 Location d'une heure fixe la semaine

La location d'une heure fixe en semaine est ouverte aux membres et non membres. Elle se fait via le formulaire « jouer en hiver » disponible sur le site internet ou au secrétariat.

4.4.2 Abonnement week-end

L'abonnement week-end permet aux membres ou non membres de jouer autant de fois que souhaité les samedis et dimanches de la saison d'hiver.

Une semaine à l'avance, il est possible pour les titulaires de l'abonnement week-end de pré-réserver sur les courts 6, 7 et 8 dans la bulle ainsi que 15 et 16 dans la halle, une fois seulement et pour autant qu'ils soient disponibles. Les courts 5 dans la bulle et 14 dans la halle se réservent le jour même.

Toute réservation doit être confirmée à la borne du club, en passant sa carte sur le lecteur.

4.4.3 Invités

Toute personne ayant un abonnement week-end peut faire une réservation avec une personne invitée en sélectionnant « invité » comme partenaire au moment de réserver le court. Le paiement de CHF 20.- se fait en ligne par carte de crédit ou TWINT ou au secrétariat avec l'ajout d'un invité sur la carte de membre.

4.4.4 Location à l'heure membres et non membres

Les locations à l'heure se font via Plugin, sur www.tennisclubnyon.ch, onglet réservation, au maximum une semaine à l'avance, une fois seulement et pour autant que les courts soient disponibles. Le paiement de CHF 40.- se fait en ligne, par carte de crédit ou TWINT.

5. Ecole de tennis

Les entraînements de l'école de tennis ont lieu durant toute l'année (hors vacances scolaires vaudoises) du lundi au samedi, selon les horaires convenus. La composition des groupes de l'école de tennis et les courts afférents sont indiqués dans le document mis à disposition sur le site internet, onglet « Ecole de tennis ».

En cas de pluie durant la saison d'été, l'école de tennis a la priorité dans la halle.

Les juniors évolution et compétition de l'école de tennis doivent être membres du TCN.

6. Stages

6.1 Juniors

Durant les vacances scolaires vaudoises, des stages juniors sont organisés par l'école de tennis. Ces stages sont ouverts aux membres et non membres. Les courts nécessaires à cet effet sont réservés. Les dates des stages sont publiées sur le site internet du TCN. Les inscriptions aux stages et le paiement (par carte de crédit) se font via les formulaires mis à disposition en ligne : www.tennisclubnyon.ch -> Ecole de tennis -> Stages.

6.2 Adultes

Des stages adultes peuvent être organisés et sont communiqués en temps voulu. Les courts nécessaires sont réservés à cet effet.

7. Cours privés

7.1 Entraîneurs agréés

Le Comité soutient et favorise les entraîneurs du TCN. Par conséquent, les membres et non membres ne sont pas autorisés à prendre des leçons avec d'autres entraîneurs que ceux agréés par le Comité (coordonnées sur le site internet du club). Ceci est valable pour les saisons d'été et d'hiver et peut être un motif d'exclusion du club pour la personne qui se fait rémunérer.

7.2 Utilisation des courts

Les entraîneurs suivent le tableau des heures de cours privés. Ils disposent de 6 courts à disposition : court central, 8, et TTT 9, 10, 11. Renaldo Schuppli dispose du court 4. Le principe de la redevance demandée aux entraîneurs pour chaque heure de tennis enseignée sur les courts du TC Nyon s'applique. Une redevance est un paiement qui est prélevé sur chaque heure de tennis enseignée en échange du droit d'exploitation des installations du TC Nyon. Il ne s'agit pas d'une location de terrain.

En cas de manifestation particulière au sens de l'art. 1.5, les cours privés ne sont pas autorisés durant les mêmes heures.

7.3 Tarifs

Les tarifs des entraîneurs pour les cours privés sont disponibles sur le site internet www.tennisclubnyon.ch -> Club -> Entraîneurs.

8. Communication

8.1 Site internet et réseaux sociaux

Le site internet www.tennisclubnyon.ch est le premier lieu d'information. La page d'accueil contient les dernières actualités, régulièrement mises à jour. Le TCN est aussi présent sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram. Des newsletters sont régulièrement envoyées aux membres et partenaires ainsi qu'aux parents des juniors de l'école de tennis.

8.2 Email

Les principales informations destinées aux membres et aux parents des juniors de l'école de tennis se font par email. Les membres sont tenus de mettre à jour leur adresse email dans leur profil Plugin et d'annoncer toute modification à info@tennisclubnyon.ch.

8.3 Brochures, flyers, affiches

Le club décide des brochures et flyers mis à disposition au club aux endroits prévus à cet effet. Seuls les partenaires du club peuvent déposer de tels supports publicitaires.

9. Divers

9.1 Tenue vestimentaire et chaussures

Une tenue de tennis adéquate ainsi que des chaussures adaptées à la surface sont obligatoires sur les courts.

9.2 Vestiaires et casiers

Les vestiaires avec douches sont à disposition des joueuses et joueurs.

Les membres peuvent louer un casier dans les vestiaires à l'année en prenant contact avec le secrétariat.

9.3 Salle de fitness

La salle de fitness est réservée à l'école de tennis.

9.4 Propreté

Les chaussures d'extérieur doivent être nettoyées aux endroits prévus à cet effet avant d'entrer sur la terrasse du club.

Dans la halle, des chaussures propres sont exigées.

9.5 Parking

Le parking situé derrière le club (ch. des Frênes) est réservé aux personnes employées du club, au personnel du restaurant, aux entraîneurs et aux membres du Comité.

9.6 Interdictions

Les animaux ainsi que les vélos, les trottinettes, les planches à roulettes etc. sont interdits dans l'enceinte du club. Des parkings à vélos se situent aux entrées du club.

9.7 Objets oubliés

Le TCN n'est pas responsable des objets perdus, volés ou oubliés. Les objets oubliés sont conservés 30 jours au maximum. Ils peuvent être récupérés auprès de notre concierge.

10. Application du règlement

10.1 Contrôles

Les membres du Comité, le secrétariat et le personnel d'entretien se réservent le droit de faire des contrôles afin de faire respecter le présent règlement.

10.2 Sanctions

En cas d'infraction à ce règlement, le Comité peut prendre des sanctions. Selon les cas : avertissement, en cas de récidive, et selon la gravité du cas, le retrait de la carte du membre pour une durée à déterminer et en dernier recours l'exclusion du membre, selon l'article 6 des statuts.

10.3 Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Comité, conformément aux statuts.

11. Modification du règlement

Le Comité se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps en actualisant la version et la date.

Conformément à l'art. 8.1 let. c des statuts, ce règlement est porté à la connaissance des membres.